

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

22ème COURSE DE COTE HERSIN COUPIGNY

01 & 02 MAI 2026

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARTOIS LITTORAL II, organisateur administratif
Organise les 01 ET 02 MAI 2026 avec le concours d'ASPHALTE CLASSIC, organisateur technique une épreuve automobile régionale dénommée :

22ème COURSE DE COTE REGIONALE +VHC D' HERSIN-COUPIGNY + VHRS..

Cette épreuve compte pour : les championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et de la Coupe de France 2026 de la Montagne de la F.F.S.A.coef.1 et le challenge C/C de l'ASA ARTOIS LITTORAL II.
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **0926** en date du **10/02/2026** et par la F.F.S.A. sous le numéro **119** du **10/02/2026**



Organisateur technique

Nom : ASPHALTE CLASSIC

Adresse : 4B rue Alexandre Dhesse
62290-NOEUX LES MINES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme VERONIQUE PIGOT	Licence n° 112507
Commissaires Sportifs	Mr STEPHANE CAYET	Licence n° 5155
	Mme ANGELIQUE GODEFROY	Licence n° 248557
Directeur de Course	Mr OLIVIER GARROU	Licence n° 4310
Directrice de Course Adjointe	Mme ANNE-CATHERINE VIEHE	Licence n° 11415
Commissaires Techniques B	Mr JEAN MICHEL DESSE	Licence n° 5538
Commissaires Techniques B	Mr. STEPHANE LEULLIETTE	Licence n° 10739
C	Mr. FRANCOIS GODET	Licence n° 173824
C	Mr CHAKIB BENAMAR	Licence n° 332781
Chargé de la mise en place des moyens	Mr. FRANCK BONIFACE	Licence n° 237671
Chargé des vérifications administratives	Mr. DOMINIQUE DUMONT	Licence n° 11447
	MME ODILE DUMONT	
	MME BERNADETTE RAVAU	
	MME FRANCINE GODET	Licence n° 197063
Chargés des relations avec les concurrents	Mr YVES BLANPAIN	Licence n° 197446
Départ	Mme MARTINE ANNICOTTE	Licence n° 4313
Parc	Mr MICHAEL JAMSIN	Licence n° 254885
Chargé des Commissaires de route	Mme LYNDA SERIS	Licence n° 29015
Chronométrateurs	Mr ALEXIS SERIS	Licence n° 16688
	Mr PASCAL BOUTTEFEUX	Licence n° 25248
	Mr PHILIPPE LORIO	Licence n° 171263
Chargé de la pré-grille	Mr. DOMINIQUE LAMARE	Licence n° 61008
Chargé de la cale départ	Mr DANIEL DESCAMPS	Licence n° 221662
Médecin Réanimateur	Mr. RENE MONTEL	
Speaker	Mr MAXIME FOURNEZ	
Véhicule ouvreur	Mr. MARC RAVAU	Licence n°8906

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le LUNDI 27 AVRIL 2026 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 02 MAI 2026 à 10 H.

Vérifications administratives Le 01 MAI 2026 de 10H à 12H et de 14H à 17H

Et le 02 MAI 2026 de 7H30 à 9 H

Vérifications techniques le 01 MAI 2026 de 10H15 à 12H et de 14H à 17H15 ainsi que le 02 MAI 2026 de 7H35 à 9H30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 02 MAI 2026 à 10 heures.

Essais non chronométrés le 01 MAI 2026 de 14H30 à 18H et le 02 MAI 2026 à partir de 8H30.

Essais chronométrés le 02 MAI 2026 à 10 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 02 MAI 2026 à 10 heures 45

Course

- 1^{ère} montée le 02 MAI 2026 à partir de 11 Heures
- 2^{ème} montée le 02 MAI 2026 à partir de 13 Heures 30
- 3^{ème} montée le 02 MAI 2026 à partir de 14 Heures 45
- 4^{ème} montée le 02 MAI 2026 à partir de 15 Heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 02 MAI 2026 après l'arrivée du dernier concurrent en parc concurrent
PODIUM le 02 MAI 2026 à partir de 17 heures 30.

Remise des prix le 02 MAI 2026 à partir de 17 heures 30.

Les concurrents pourront retirer les trophées correspondants à leur prix ainsi que le palmarès :

le 02 MAI 2026 jusque 18 heures 30 au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 01 MAI 2026 à 16 heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA à HERSIN-COUPIGNY.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 01 MAI 2026 de 10H à 12H et de 14H à 17H et le 02 MAI de 7H30 à 9h, lieu PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Vérifications techniques le 01 MAI 2026 de 10H15 à 12H et de 14H à 17H15 ainsi que le 02 MAI 2026 de 7H30 à 9H30, lieu PARC CONCURRENTS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage POIDEVIN 62400 - BETHUNE

Taux horaire de la main-d'œuvre : 70 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

ATTENTION

ATTENTION

ATTENTION

Comme vous le savez, la procédure des Titres de participation a changé cette année et il ne sera plus possible de les souscrire en version papier. Il faudra impérativement passer par le site e-licence ou par MARTINE ANNICOTTE.

Dernières souscriptions : **au plus tard le vendredi 1 mai 2026**

L'intéressé

>> envoie la demande de TP, le certificat médical et la copie de son permis de conduire sur mon adresse mail : martineannicotte@yahoo.com.

Sur la demande, CHAQUE rubrique doit être complétée lisiblement

Sur le certificat médical, la signature, le cachet et le N° RPPS du médecin doivent être bien lisibles également

>> fait un virement sur le RIB joint du montant du TP + 10 € de frais administratifs. (instantané sinon, cela peut prendre 2 à 3 jours)

L'ASA

>> à réception des fonds, saisit le TP qui est validé automatiquement

>> l'envoie par mail à l'intéressé en vous mettant en copie si vous le désirez.

Le tarif : TP Régional Montagne (pour moderne et VHC): Code TPRM : 58 € + 10 € de frais administratifs

Régional Régularité (pour VHRS) : Code TPRR : 47 € + 10 € de frais administratifs

En fichier joint, je vous adresse :

- Une demande de TP
- Un certificat médical
- Les tarifs TP
- Le RIB



DEMANDE DE TP
2025 ASA AL2.pdf



iban_ASA_ARTOIS_LITTORAL_II_LICENCES 00026465902.pdf

..
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 02 MAI 2026 à 9H.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 02 MAI 2026.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : M.DOMINIQUE.DUMONT.10.RUE.DES.ANGLAIS-62930-WIMEREUX

Tél.06.07.65.17.18.Mail.dumont.dominique62@free.fr jusqu'au lundi 27 AVRIL 2026 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et y compris la somme de 4 euros exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Chèque à l'ordre d'ASPHALTE CLASSIC

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

4.2.7 ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire

Publicité optionnelle : Précision aux vérifications les 01 et 02 MAI 2026 après approbation de D.C. et du collège

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**6.1P. PARCOURS**

La Course de Côte d' HERSIN-COUPIGNY a le parcours suivant RUE EMILE ZOLA+ D 65

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ FACE AU 130 RUE EMILE ZOLA

Arrivée D 65

Pente 1%

Longueur du parcours 1400 Mètres

Modalités de retour au départ par la cote

Parc de départ .RUE EMILE ZOLA

Parc d'arrivée .D 65

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès RUE EMILE ZOLA

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RUE EMILE ZOLA

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA face au parc GERMINAL.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du vendredi 01 MAI 2026 à 8 heures rue EMILE ZOLA et rue d'HOUDAIN.

Les remorques devront être garées au parc concurrent ou au parking de l'école Jules Vallès rue Emile Zola en fonction des places disponibles au parc concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera sur les remorques au **PARC CONCURRENTS RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA
- pendant les essais et la course au départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée rue E.Zola et rue d'Houdain.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu PARC GERMINAL De 7 à 16 heures.

Téléphone permanence n° 06.18.97.21.66.

Centre de secours le plus proche : NOEUX LES MINES. Tél :18 ou 03.21.61.31.70.

Poste Sécurité situé au Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera précisée par communiqué aux pilotes.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ :classique.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit dans les épreuves régionales.

ATTENTION : PRESENCE DE PUBLIC SUR LA RUE EMILE ZOLA JUSQU'AU DEPART.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le 02 MAI 2026 à partir de 17heures30 PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA